



Si le Conseil électoral provisoire a mis fin, le 25 juin dernier, au processus d'inscription des Partis, Groupements et Regroupements des partis politiques qui veulent participer aux prochaines élections, il y aura probablement une chance pour les retardataires, a appris HPN.

La décision du CEP de fermer le processus d'enregistrement des partis dans la perspective des prochaines compétitions électorales n'est pas définitive.

« Le temps venu, le Conseil électoral va se réunir pour décider sur le sort des Partis politiques qui n'ont pas pu se faire inscrire dans le délai afin de les permettre d'intégrer le processus électoral », a déclaré le président du CEP Me Frizto Canton.

Selon Me Canton le délai qui a été accordé aux partis a été pris par l'ensemble des conseillers électoraux. Donc, a-t-il précisé, « si les conseillers jugent nécessaire d'ouvrir à nouveau le registre d'inscription, il ne s'opposerait pas. »

Haïti-Élections : Inscription des Partis au CEP, un brin d'espoir pour les récalcitrants

Écrit par SFD/HPN

Vendredi, 11 Juillet 2014 15:06

En effet, six Partis et Organisations politiques Fanmi Lavalas, OPL, Kontra Pèp la, Fusion, Inite, Mopod avaient décidé ouvertement de bouder le processus d'enregistrement. Konvansyon inite Demokratik (Kid) d'Evans Paul ne se faisait pas inscrire non plus.

Pour justifier leur position, les responsables de ces partis ont fait état de l' « illégitimité et l'illégalité » du Conseil électoral provisoire incomplet.

« Il faut un CEP qui inspire confiance pour organiser des élections libres, honnêtes, transparentes et démocratiques », clament plusieurs responsables de Partis politiques de l'opposition.

Les dates du 26 octobre et 28 décembre 2014 sont retenues pour l'organisation des élections législatives, municipales, locales et collectivités territoriales.

Sylvestre Fils Dorcilus